



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1065

Crédit municipal - Présentation des comptes financiers 2020

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1065 - CREDIT MUNICIPAL - PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS 2020 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 514-2 du code monétaire et financier, relatif aux Caisses de crédit municipal, dispose en son alinéa 9 que « le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal, ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, sont transmis pour information au Conseil municipal de la commune siège de la Caisse ».

Monsieur le Directeur général du Crédit municipal m'a transmis l'ensemble des documents budgétaires et financiers se rapportant à l'exercice 2020, approuvés par le Conseil d'orientation et de surveillance du 29 mars 2021.

Pour vous présenter les données financières caractéristiques de cet établissement, je vous propose de commenter brièvement l'activité et les résultats de l'exercice 2020.

La crise sanitaire qui sévit en France et dans le monde a bien entendu très fortement affecté le Crédit municipal de Lyon tout au long de cette année 2020.

Lors du premier confinement, l'établissement a été fermé au public du 17 mars au 10 mai 2020, et seules des permanences à destination de la clientèle bancaire ont été assurées, grâce à la présence sur site d'une quinzaine d'agents. L'accueil téléphonique a été assuré aux horaires habituels.

Durant cette période, afin de ne pas pénaliser les clients des prêts sur gage, les intérêts et les pénalités de retard ont été suspendus, jusqu'au 10 juin, soit un mois après la réouverture, pour permettre à tous de régulariser leur situation sans préjudice financier.

Pour la réouverture des agences au public le 11 mai, l'Etablissement a dû adapter l'organisation de l'accueil de ses clients :

- réception exclusivement sur rendez-vous pour les prêts sur gage, afin de fluidifier la fréquentation et de respecter les règles de distanciation physique ;
- à Lyon, accueil et filtrage des clients à l'extérieur du bâtiment : vérification des rendez-vous, du port du masque et du respect des gestes barrières ;
- mise en place de jauges dans tous les espaces de réception du public ;
- mise à disposition de gel hydro alcoolique.

Ces mesures ont été ajustées au fil de l'année, s'adaptant aux nouvelles restrictions, pour permettre à notre établissement public de rester ouvert lors du confinement de l'automne.

La crise sanitaire a eu de fortes répercussions sur les niveaux de certaines activités, et principalement celle de prêts sur gage : les encours ont baissé de près de 10 %, avec moins de recours à de nouveaux prêts (nombre de nouveaux contrats de gages - engagement- en repli de plus de 40 %).

L'activité bancaire a en revanche mieux résisté, avec des encours de crédits à la consommation restés globalement stables, et des dépôts et placements de la clientèle en croissance.

Les résultats financiers 2020 sont en conséquence impactés par la baisse des encours de prêts sur gage, et le résultat net de l'Etablissement est en baisse de plus de 34 %, tout en restant positif à 663 K €

Le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Lyon a cependant souhaité, dès mai 2020, que l'établissement participe à l'effort de solidarité à destination des populations les plus fragiles. Ainsi une dotation exceptionnelle d'un montant de 500 K € a été votée et versée au Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon, par prélèvement sur les fonds propres de l'Etablissement, pour contribuer au financement des nombreuses dépenses auxquelles le CCAS devait faire face en période de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Malgré la baisse sensible des résultats, le Conseil d'orientation et de surveillance a également décidé de maintenir inchangé le montant de l'affectation d'une partie de ses résultats au Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon ainsi qu'à ceux des villes dans lesquelles le Crédit municipal a une implantation (Saint-Etienne, Grenoble, Macon et Clermont-Ferrand pour un montant total de 310 500 €).

Cela est rendu possible par un bon niveau de fonds propres au 31 décembre 2020 : le ratio de solvabilité de l'Etablissement s'élève à 43,39 %, pour une obligation réglementaire minimale à 8 %.

Malgré les difficultés qui persistent en 2021, et grâce à l'implication du personnel, le crédit municipal souhaite se projeter dès la sortie de crise sur le rebond de ses activités et le rétablissement de ses niveaux de rentabilité.

## **I- L'activité dans le domaine social :**

Le prêt sur gage, monopole des Caisses de Crédit Municipal, est le premier service à vocation sociale de l'Etablissement puisque le montant moyen des opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation (près de 120 000 opérations réalisées en 2020) reste du microcrédit (780 €).

Même en cette année de crise sanitaire, plus de 50 nouveaux prêts ont été accordés chaque jour aux quelques 20 000 clients de l'Etablissement. Seuls 6 % des contrats de prêts sur gage font l'objet d'une vente aux enchères, ce qui confirme la fonction de secours et relais ponctuel de ce service et la vocation de l'Etablissement qui est de prêter et non de vendre.

La baisse massive des encours de prêts sur gage (- 9,49 %) est bien entendu totalement liée à la crise sanitaire : l'activité de prêts sur gage a été totalement suspendue lors du 1<sup>er</sup> confinement, et les restrictions imposées à la population ont considérablement fait chuter le nombre d'engagements.

Le Crédit municipal de Lyon a également accordé en 2020 à l'ADIE une ligne de crédit qui lui a permis d'octroyer aux créateurs d'entreprises 252 microcrédits pour un montant de 570 K€

Enfin, le partenariat conduit dès 2007 avec le Secours catholique a été étendu à d'autres structures d'accompagnement (les centres communaux d'action sociale des Villes de Lyon, Grenoble, Craponne, St Cyr au Mont d'Or, Saint Marcellin, ADIE, Face Loire,

l'UDAF 71, La Croix rouge, Les restos du coeur, Adises Actives, CMobil, Rebondir et Cresus). 335 microcrédits ont été octroyés pour un montant de 1 062 K€ L'Etablissement, qui est acteur du microcrédit dans la totalité de sa zone d'influence, a particulièrement mis l'accent sur cette activité en cette période de crise sanitaire.

## **II- L'activité dans le domaine bancaire :**

Dans les orientations définies par le Conseil d'orientation et de surveillance, l'activité purement bancaire (crédits à la consommation notamment), doit compléter les missions sociales de l'établissement afin de contribuer, par un développement adapté, à sa rentabilité.

La crise sanitaire a impacté la production des crédits à la consommation de toutes les agences, en baisse de 14,30 %. Cette production a particulièrement souffert lors du premier confinement (de mars à mai), avant de se redresser sur le second semestre. L'encours sain des crédits a résisté, en légère hausse de 2,02 %.

Enfin, comme pour l'ensemble des établissements bancaires, l'encours de collecte a fortement augmenté en 2020, sous l'effet de la baisse de la consommation et de l'augmentation de l'épargne qui caractérisent la crise sanitaire.

## **III- Les résultats :**

Le produit net bancaire est en forte baisse (- 7,80 %). Les seuls produits d'intérêts des prêts sur gage ont diminué de 281 K€

Les frais de personnel sont en légère augmentation (+ 2,29 %), alors même que l'Etablissement a été quasi-totalement fermé au public lors du 1<sup>er</sup> confinement, et que les 2/3 des collaborateurs ne pouvaient pas télétravailler (conseillers clientèle, guichetiers). En tant qu'établissement public administratif, le crédit municipal n'a pas été éligible au dispositif du chômage partiel, et a donc pris en charge la totalité des salaires et des charges sur la période.

Les frais généraux sont en nette baisse (- 10,41 %), car la crise sanitaire a entraîné une réduction des dépenses de communication, de déplacement, de réception, ...

Les amortissements sont stables (- 16 K€), aucune nouvelle immobilisation significative. Le résultat brut d'exploitation est donc en forte baisse (- 33,71 %), et le coefficient d'exploitation se détériore (85,07 %), dépassant ainsi les 80 % préconisés par l'ACPR. Le coût du risque reste positif, malgré cette conjoncture difficile. Le résultat net (663 K€) est impacté dans les mêmes proportions que le résultat brut d'exploitation (- 34,16 %).

Vu l'article 514.2 du code monétaire et financier ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte des documents budgétaires pour l'exercice 2020 de la Caisse de Crédit municipal de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET